



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ**

# Éducation à la citoyenneté en Suisse

## Position de la CFEJ

**Commission fédérale pour  
l'enfance et la jeunesse (CFEJ)**

Berne, août 2023

## Sommaire

Sommaire.....	2
L'essentiel en bref.....	3
1 Introduction .....	4
2 Définition .....	5
2.1 Qu'entend-on par éducation à la citoyenneté ? .....	5
2.2 Quel cadre pour l'éducation à la citoyenneté ?.....	6
3 Quelle est la plus-value de l'éducation à la citoyenneté ?.....	7
Recommandations de la CFEJ – rôle de l'éducation à la citoyenneté.....	9
4 Situation en Suisse.....	9
4.1 Bases légales de l'éducation à la citoyenneté .....	10
4.1.1 Degrés primaire et secondaire I .....	10
4.1.2 Degré secondaire II.....	11
4.1.3 Degré tertiaire .....	12
4.1.4 Formation extrascolaire.....	12
4.2 État des lieux de l'éducation à la citoyenneté en Suisse.....	13
4.2.1 Travaux en cours .....	13
Recommandations de la CFEJ – Situation en Suisse.....	15
5 Champs d'action .....	15
5.1 Education formelle .....	15
Recommandations de la CFEJ – éducation formelle .....	18
5.2 Education non formelle.....	18
Recommandations de la CFEJ – éducation non formelle .....	20
5.3 Education informelle.....	20
6 Conclusion .....	20

## L'essentiel en bref

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est convaincue de l'importance que revêt l'éducation à la citoyenneté dans une société démocratique. Promouvoir et développer cette éducation est une condition *sine qua non* pour préserver durablement la démocratie suisse. Mais cela implique que le monde politique et les acteurs du paysage éducatif s'engagent plus fortement. Connaître les rouages du monde et du système politique et disposer des compétences nécessaires contribue à renforcer l'engagement politique et social. À son tour, la participation politique des enfants et des jeunes enrichit l'éducation à la citoyenneté. L'intérêt pour la politique en général ou un sujet spécifique est, en particulier pour les enfants et les jeunes, un facteur important motivant la participation politique. L'éducation à la citoyenneté peut éveiller cet intérêt pour la politique et la démocratie en s'appuyant sur des situations qui les concernent directement.

Les actuels plans d'études suisses sont une base solide sur laquelle développer, dans le cadre scolaire, une éducation à la citoyenneté efficace. Une étude de la CFEJ montre pourtant que les jeunes souhaitent que soit mise en place une éducation à la citoyenneté harmonisée à l'échelle du pays et enseignée plus précocément. Il faut reconnaître le rôle central joué par les enseignantes et enseignants en matière d'éducation à la citoyenneté. C'est pourquoi la CFEJ estime qu'il est indispensable de renforcer leur formation initiale et continue dans ce domaine.

Actuellement en Suisse, dans le paysage de l'éducation à la citoyenneté, les offres de formation extrascolaires jouent un rôle important. Nombre d'entre elles s'adressent aux enfants et aux jeunes, et forment une part essentielle de cette éducation. Elles doivent toutefois être ouvertes à toutes et tous. Il faut donc identifier les difficultés d'accès, avant de si possible les éliminer. Il importe également de développer des offres viables dans les régions rurales et périphériques, ce qui implique d'en garantir le financement. Enfin, la CFEJ estime aussi qu'il est essentiel de reconnaître la diversité des formes de l'engagement politique actuel des enfants et des jeunes, afin justement de le pérenniser.

## 1 Introduction

L'éducation à la citoyenneté est un sujet récurrent du débat politique. Tous s'accordent sur le fait que notre système politique, et plus généralement notre société, ne sauraient fonctionner sans l'engagement et la participation de la population, et que l'acquisition de ces compétences relève également de l'éducation à la citoyenneté.

L'éducation à la citoyenneté consiste avant tout à donner aux enfants et aux jeunes les compétences qui leur permettront d'exercer leurs droits démocratiques, et donc à favoriser leur intégration sociale et politique. Elle ne s'arrête pas lorsque les jeunes atteignent leur majorité, mais se poursuit tout au long de la vie, dans un contexte variant en fonction de l'âge.

La CFEJ a décidé de prendre position sur ce thème. En effet, la question de son importance et de sa promotion revient encore et toujours sur le devant de la scène, que ce soit sous la forme d'interventions parlementaires, par exemple sur le droit de vote à 16 ans, ou dans le débat portant sur la participation des jeunes et jeunes adultes à la vie politique en général. Pour la CFEJ, l'éducation à la citoyenneté est un pilier du système politique et, dans une certaine mesure, une condition de base pour l'exercice du droit de l'enfant à être entendu à exprimer son opinion. Alors que la discussion générale porte souvent sur l'acquisition des compétences permettant de participer à la vie politique formelle et institutionnelle, la commission estime que cette formation doit s'adresser à toutes et tous, y compris aux personnes de nationalité étrangère, puisqu'on peut s'engager sans nécessairement avoir le droit de vote.

Après avoir défini et délimité la notion d'éducation à la citoyenneté et avoir brièvement exposé son utilité, le présent document de position s'intéressera aux bases légales et donnera un aperçu des récents développements en Suisse. Il décrira ensuite les champs d'action où, de l'avis de la CFEJ, se trouvent les lacunes et le potentiel inexploité de l'éducation à la citoyenneté. La commission formulera enfin des recommandations sur la base de ces constatations.

En accord avec le mandat confié à la CFEJ, le présent document met l'accent sur l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans.

## 2 Définition

### 2.1 Qu'entend-on par éducation à la citoyenneté ?

L'expression « éducation à la citoyenneté » recouvre différentes réalités. L'éducation à la citoyenneté est extrêmement variée et va des cours et activités d'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'école aux discussions familiales, en passant par l'engagement dans une association ou la participation à une manifestation politique.

Dans le présent document, la CFEJ se fonde sur la définition donnée par le Conseil de l'Europe dans sa Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme :

**« L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité de jouer un rôle actif [sic] dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit.<sup>1</sup>**

Les nombreuses offres d'éducation à la citoyenneté proposées dans des contextes très divers ont toutes un point commun : donner à chacun les compétences qui lui permettent d'exercer ses droits et devoirs démocratiques (voter, s'engager dans la société civile, etc.) et de renforcer sa capacité d'action politique (forger son opinion et l'exprimer, négocier un compromis, être tolérant, savoir gérer les conflits, être prêt à s'engager et capable de le faire, etc.).

Il ne s'agit pas simplement de transmettre des connaissances sur « l'anatomie » de l'État<sup>2</sup>, mais de combiner compétences et connaissances nécessaires afin d'intéresser les gens au processus politique et de leur permettre de se forger leur propre opinion sur les questions de société<sup>3</sup>. Outre les connaissances relatives à la structure de l'État et à ses institutions, il faut ainsi expliquer où et comment obtenir, évaluer et utiliser de manière raisonnée les informations nécessaires, quelles sont les possibilités de participation (par la pratique plutôt que la théorie) et quelles conditions permettent de répondre aux enjeux sociétaux.

La démocratie directe suisse est caractérisée par la diversité des projets soumis à votation. Il est donc crucial que les citoyennes et citoyens soient informés et capables de se forger une opinion, ce qui leur permet de prendre une part active à la vie politique, qu'elle soit ou non institutionnelle. Mais ils et elles doivent aussi être en mesure de faire preuve d'esprit critique, et de respecter les opinions divergentes. Ce sont là les conditions qui permettent de renforcer

<sup>1</sup> Conseil de l'Europe 2014. [Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Recommandation CM/Rec\(2010\)7 du Comité des Ministres aux États membres](#) (adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 11 mai 2010 lors de la 120<sup>e</sup> session). Strasbourg Cedex : Éditions du Conseil de l'Europe, avril.

<sup>2</sup> Oser, Fitz ; Reichenbach, Roland (2000). [Éducation à la citoyenneté en Suisse. Rapport final](#). Études + rapports. Berne : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

<sup>3</sup> En lien avec : Association suisse des enseignant-e-s d'université (2017). [Science et formation politique](#). *Bulletin*, 43 (1).

et de promouvoir durablement la cohésion sociale et la compréhension d'un système politique qui a fait ses preuves. L'éducation à la citoyenneté a donc un rôle important à jouer dans ce processus. **On attend de l'éducation à la citoyenneté qu'elle augmente la participation politique, c'est-à-dire qu'elle incite une part plus importante de la population à exercer ses droits et à s'engager politiquement et socialement. Dans une certaine mesure, on considère qu'il s'agit d'une condition de base de la participation, sachant qu'à son tour, la participation active a un effet positif sur l'éducation à la citoyenneté.**

## 2.2 Quel cadre pour l'éducation à la citoyenneté ?

Afin de mieux cerner le cadre de transmission de l'éducation la citoyenneté, celui-ci peut être divisé, par analogie avec la loi fédérale sur la formation continue, en trois types complémentaires et équivalents : (1) institutionnel (formel), (2) extrascolaire (non formel), et (3) informel.

### Education formelle

Formation traditionnelle dispensée dans un **cadre institutionnel** fixé par les autorités. Se déroule notamment dans un établissement de formation (reconnu) comme l'école primaire ou secondaire (école obligatoire), l'école professionnelle, les hautes écoles ou l'université, où les objectifs d'apprentissage et les plans d'étude sont clairement définis. Elle est très importante, puisque tous les enfants fréquentent l'école obligatoire et y trouvent un environnement d'apprentissage structuré.

**Exemples** : éducation en vue d'un développement durable (EDD) en tant que thème interdisciplinaire enseigné aux degrés primaire et secondaire, cours d'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la scolarité obligatoire (degré secondaire I), formation générale au gymnase ou à l'école professionnelle (degré secondaire II), acquisition d'autres compétences dans les hautes écoles ou à l'université (degré tertiaire)

### Education non formelle

Se déroule **hors des établissements de formation institutionnalisés** et est donc décrite comme extrascolaire. L'apprentissage repose sur le principe du volontariat, est ciblé et adapté aux intérêts de chaque personne. En général, et contrairement au cadre institutionnel, les objectifs d'apprentissage ne sont pas contrôlés, bien que certaines offres le proposent.

**Exemples** : affiliation à un parti / section de jeunesse d'un parti, participation à un Parlement des jeunes, à un forum des jeunes (par ex. SAB) ou à d'autres activités de jeunesse ou, pour les enfants, accueil dans une structure extrascolaire avec objectifs de formation, fréquentation de cours avec programmes d'apprentissage, bénévolat dans une ONG (par ex. Terre des Hommes Suisse, Mouvement scout, etc.), participation à easyvote, à Discuss it.

### Education informelle

A lieu dans la **vie quotidienne**, souvent de manière inconsciente. Les compétences relevant de l'éducation à la citoyenneté sont acquises au gré des interactions sociales quotidiennes, qui reflètent souvent les intérêts personnels. On peut parler d'apprentissage par l'expérience.

**Exemples** : cercles familial et amical (discussions, etc.), expériences professionnelles, vie quotidienne, associations (sportives), sociétés de musique (chorales et fanfares), pompiers, Samaritains.

L'éducation à la citoyenneté n'est donc pas l'apanage du cadre institutionnel<sup>4</sup>, elle relève également des deux autres types<sup>5</sup>. Il est important de considérer ces trois formes d'éducation comme équivalentes. Même si dans une démocratie, l'éducation à la citoyenneté fait partie du mandat de formation de l'école et que cette dernière joue donc un rôle central<sup>6</sup>. La place accordée à chaque type dans le parcours de formation varie en fonction du CV et des intérêts de chaque personne.

### 3 Quelle est la plus-value de l'éducation à la citoyenneté ?

La Suisse est une démocratie qui repose sur la participation et les décisions de la population. Quiconque vit en Suisse dispose de nombreux droits à cet égard. Ces droits démocratiques permettent à tout un chacun de façonner activement son environnement social, même si, pour les personnes qui n'ont pas le droit de vote, cette possibilité est restreinte. Mais exercer ces droits suppose de disposer de diverses compétences. C'est là que l'éducation à la citoyenneté intervient pour donner une voix à toutes et tous, dès la petite enfance, en transmettant des connaissances et des compétences et en proposant des espaces d'apprentissage par la pratique. Elle ne doit cependant pas seulement concrétiser le droit de participer et de faire entendre son opinion tel que défini par la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, mais aussi éveiller l'intérêt des jeunes à prendre une part active à la vie politique et sociale.

La CFEJ estime que, pour préserver et développer la société suisse, il faut des enfants et des jeunes ayant acquis une culture politique et faisant preuve d'esprit critique. Il est donc éminemment souhaitable qu'ils et elles participent activement à la vie politique et sociale. **L'éducation à la citoyenneté peut avoir un impact positif sur la volonté des enfants et des jeunes de s'engager, notamment chez les jeunes qui, en raison de leurs origines familiales, n'auraient jamais pensé se confronter à la politique**<sup>7</sup>.

Sur le plan scientifique, la question de l'influence directe de l'éducation à la citoyenneté, telle qu'enseignée à l'école, sur la participation n'est pas tranchée. On peut toutefois supposer que cette éducation, si elle parvient à susciter un intérêt pour la politique, renforce dans le même temps le degré de participation<sup>8,9</sup>. Pouvoir exercer concrètement ses droits démocratiques implique de disposer de connaissances fondamentales, qui doivent être dispensées par l'éducation à la citoyenneté<sup>10</sup>. De plus, bien connaître le processus de décision politique

<sup>4</sup> éducation21. *L'éducation à la citoyenneté et aux droits humains*, <https://www.education21.ch/fr/edd/approches/education-a-la-citoyennete> (consulté le 13.3.2023).

<sup>5</sup> Conseil fédéral (2021). *L'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble. Évolution 2018-2021 de l'éducation à la citoyenneté (Mise à jour du rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 16.4095 du 14 novembre 2018)*. Berne : SEFRI, novembre.

<sup>6</sup> Gesellschaft für Politikdidaktik und politische Jugend- und Erwachsenenbildung GPJE (2004). *Anforderungen an Nationale Bildungsstandards für den Fachunterricht in der Politischen Bildung an Schulen. Ein Entwurf*. Schwalbach/Ts. : WOCHENSCHAU Verlag. 9.

<sup>7</sup> Lange, Dirk ; Onken, Holger ; Korn, Tobias (2013). *Politikunterricht im Fokus. Politische Bildung und Partizipation von Jugendlichen. Empirische Studie*. Berlin : Friedrich-Ebert-Stiftung Forum Politik und Gesellschaft.

<sup>8</sup> Rothenbühler, Martina ; Ehrlé, Franziska ; Kissau, Kathrin (2012). *CH@YOUPART. Politische Partizipation junger Erwachsener in der Schweiz* [en allemand, avec résumé en français]. Berne, SEFRI.

<sup>9</sup> Koller, Daniela (2017) : *Politische Bildung im Schulunterricht: Partizipationsfördernd oder eher abschreckend?* In : Science et formation politique. Bulletin, 43 (1). Cherch. : Association suisse des enseignants d'université. 19.

<sup>10</sup> Zamora, Patrik ; Schafer, Carol ; Röder, Claudia (2020). *L'éducation politique en Suisse* [en allemand, introduction et synthèse en français]. Berne : Fondation Anny-Klaw-Morf. 4.

permet de mieux comprendre les raisons qui motivent les décisions et de prendre conscience de l'importance des sujets traités<sup>11</sup>.

En mettant l'accent sur les droits humains et de l'enfant, l'éducation à la citoyenneté transmet des valeurs et des principes démocratiques tels que la tolérance, le respect, la dignité humaine, le sens du compromis et du consensus, la capacité à résoudre les conflits, à gérer les débats pluralistes et à tenir compte des intérêts de chacun. Elle contribue donc *in fine* à préserver et développer la culture politique et la cohésion sociale<sup>12</sup>.

L'éducation à la citoyenneté donne aux jeunes les instruments qui leur permettront de prendre leurs propres décisions, qu'il s'agisse de politique, d'économie, d'affaires sociales, de fiscalité, de santé, d'environnement, etc. Il apparaît en effet que la méconnaissance de la chose publique est l'une des raisons qui retiennent les jeunes adultes à s'engager en politique<sup>13</sup>. Ceux-ci citent également la difficulté à se forger une opinion et à la défendre, compétences que l'éducation à la citoyenneté entend précisément leur transmettre<sup>14</sup>. En ce sens, l'éducation à la citoyenneté donne les outils nécessaires pour s'engager au sein d'organes du monde politique ou de la société civile. Or, cet engagement joue un rôle important dans le maintien durable du système suisse de milice.

L'éducation à la citoyenneté et la participation politique qui en découle peuvent être bénéfiques en termes de santé publique. En effet, les personnes qui participent au processus de décision et sont conscientes de faire partie d'une société pluraliste ont en général plus confiance en elles, sont plus convaincues de leurs capacités d'action<sup>15</sup> et se sentent donc plus reliées à leur environnement<sup>16</sup>.

L'éducation à la citoyenneté enseigne aussi aux jeunes, notamment, à porter un regard critique sur les informations et leurs sources, ce qui contribue à lutter contre la désinformation. Pour que les jeunes puissent se forger leur propre opinion, il importe qu'ils et elles puissent accéder facilement aux informations et les comprendre. Les compétences médiatiques qui leur sont transmises dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté jouent ici un rôle crucial. Cette capacité à se forger une opinion et à examiner les sources d'un œil critique est au cœur de l'exercice des droits relevant de la démocratie directe.

---

<sup>11</sup> Stadelmann-Steffen, Isabelle ; Koller, Daniela ; Sulzer, Linda (2015). [L'éducation à la citoyenneté au secondaire II : bilan. Rapport d'expertise demandé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation \(SEFRI\)](#). Berne : SEFRI.

<sup>12</sup> Waldis, Monika (2017) : [Politische Bildung heute: Schweizerisches Bildungssystem vor einer herausfordernden Aufgabe](#). In : Science et formation politique. Bulletin, 43 (1). Cherc. : Association suisse des enseignants d'université. 11.

<sup>13</sup> Derungs, Curdin ; Wellinger, Dario (2019). [PROMO 35. Politisches Engagement von jungen Erwachsenen in der Gemeinde-exekutive – Analysen und Stossrichtungen](#). Coire : HTW Chur Verlag.

<sup>14</sup> Nef, Susanne ; Gisiger, Jasmin ; Frigo Charles, Olivia ; Gertel, Ethan ; Pizzera, Michele ; Suppa, Anna ; Streckeisen, Peter (2022). [Politische Partizipationsformen und Motivation von Jugendlichen sich zu engagieren \[en allemand avec résumé en français\]](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche n° 15/22, Berne, Office fédéral des assurances sociales OFAS.

<sup>15</sup> Pädagogische Hochschule Zürich, <https://phzh.ch/de/Dienstleistungen/materialien-fuers-schulfeld/planungshilfen-gesundheit-praevention/glossar/selbstwirksamkeit/> (consulté le 11.4.2023) et Nef et al. 2022 (cf. note 14)

<sup>16</sup> Broschüre Gesundheitsamt Graubünden: «Mitmischen, bitte!». Wegweiser für die partizipative Dorf-, Stadt- und Quartierentwicklung zur Stärkung der Gesundheit und Lebensqualität.



### Recommandations de la CFEJ – rôle de l'éducation à la citoyenneté

- L'éducation à la citoyenneté est essentielle pour la démocratie. Il faut en tenir compte.
- En plus de transmettre des connaissances et des compétences, l'éducation à la citoyenneté devrait aussi éveiller l'intérêt pour le fait et les questions politiques. La meilleure manière d'y arriver est de tenir compte de l'univers des enfants et des jeunes et de s'appuyer sur des exemples de leur quotidien.
- L'éducation à la citoyenneté devrait aller de pair avec des possibilités concrètes de participer. Il devrait s'agir d'une participation réelle ayant des effets concrets. En effet, la pseudo-participation démotive, il faut donc l'éviter. En revanche, prendre conscience de ses capacités d'action renforce la motivation.

## 4 Situation en Suisse

Sur les plans institutionnel et légal, l'éducation à la citoyenneté en Suisse est décentralisée et répond au principe de subsidiarité. En effet, en matière de formation, les compétences sont réparties entre la Confédération et les cantons (art. 61a Cst.). Les cantons sont en charge des filières de formation générale, et la Confédération, des voies de formation professionnelle. Les cantons se coordonnent au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La Conférence intercantonale Citoyenneté (CiC), fondée en mars 2023<sup>17</sup>, joue un rôle d'organe consultatif et de coordination<sup>18</sup>.

Sur le plan fédéral, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique suisse relevant de ces trois domaines.

L'éducation à la citoyenneté a récemment fait l'objet de mesures ayant trait à la conception de l'enseignement, qu'il s'agisse des plans d'études cadres, de la formation<sup>19</sup> ou du développement de la maturité gymnasiale (directives pour les cantons et les gymnases). Le rapport du Conseil fédéral de novembre 2021 élaboré en réponse au postulat Caroni (L'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble<sup>20</sup>) donne un aperçu des activités et mesures par département fédéral et rassemble les bonnes pratiques observées à différents niveaux.

<sup>17</sup> [Conférence intercantonale Citoyenneté – Fondation ch pour la collaboration confédérale](#) (consulté le 11.4.2023)

<sup>18</sup> Schori, Philipp ; Arens, Alexander (2021). [Programme de travail 2021–2024 : Vivre le fédéralisme. Les axes stratégiques des quatre prochaines années](#). Berne : Fondation ch pour la collaboration confédérale 14.

<sup>19</sup> Cf. Thèses de 2019 du groupe d'experts sur l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II, sur mandat du SEFRI : [https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2019/10/politische-bildung.pdf.download.pdf/thesen\\_politische\\_bildung\\_f.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2019/10/politische-bildung.pdf.download.pdf/thesen_politische_bildung_f.pdf) (consulté le 11.4.2023)

<sup>20</sup> Conseil fédéral (2021), cf. note 5.

## 4.1 Bases légales de l'éducation à la citoyenneté

En 1997, la Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (**Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** ; [RS 0.107](#)), dont l'art. 12 garantit aux enfants le droit d'exprimer leur opinion sur les sujets qui les concernent. La teneur de cet article est la suivante :

*« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération [...]. »*

L'art. 41, al. 1, let. g, **Cst.** ([RS 101](#)) indique que :

*« La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que [...] les enfants et les jeunes soient encouragés à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soient **soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique** et à ce que leur santé soit promue. »*

Les pouvoirs publics peuvent donc s'appuyer sur ces deux textes pour remplir leur mandat de formation. Mais pour qu'un enfant puisse exercer ses droits, encore faut-il lui en donner la possibilité. Les sections qui suivent présentent la réglementation relative à l'éducation à la citoyenneté pour chaque degré de formation.

### 4.1.1 Degrés primaire et secondaire I

La scolarité obligatoire et l'établissement des plans d'étude sont du ressort des cantons. Chacune des trois régions linguistiques a développé son propre plan d'études, qui incluent tous l'éducation à la citoyenneté.

Le Lehrplan 21, le plan d'études alémanique, ne prévoit pas de branche « politique » spécifique. Il répartit sur trois cycles (1<sup>ère</sup> – 3<sup>e</sup> années, 4<sup>e</sup> – 6<sup>e</sup> années, et 7<sup>e</sup> – 9<sup>e</sup> années) l'enseignement des compétences qui forment le cœur de l'éducation à la citoyenneté. Par exemple, au cours des deux premiers cycles, les enfants découvrent les bases des processus politiques (cf. Lehrplan 21 : NMG.10.5<sup>21</sup>). L'objectif est qu'ils et elles participent activement au conseil des élèves et, plus généralement, fassent valoir leurs intérêts. Au troisième cycle, les cours portent notamment sur la séparation des pouvoirs, les formes de gouvernement, les droits humains et de l'enfant et permettent de débattre de questions d'actualité.

L'éducation à la citoyenneté prévue par le Plan d'études romand (PER) met l'accent sur les questions d'actualité et la participation à des projets communs. Les élèves sont incités à exercer leur esprit critique, à replacer les choses dans leur contexte et à adopter un autre point de vue. Ils et elles s'engagent dans des actions uniques ou durables et apprennent ainsi à considérer les divers thèmes d'une manière systémique. Les sciences humaines et sociales abordent l'éducation à la citoyenneté à travers des thèmes promouvant l'exercice de la démocratie (Journée des droits de l'enfant, Agenda 21, questions de genre) et des méthodes

<sup>21</sup> [https://v-fe.lehrplan.ch/lehrplan\\_printout.php?k=1&fb\\_id=6&f\\_id=1&kb\\_id=10](https://v-fe.lehrplan.ch/lehrplan_printout.php?k=1&fb_id=6&f_id=1&kb_id=10) (consulté le 11.4.2023)

telles que débats et votations en classe. L'éducation à la citoyenneté contribue à renforcer plusieurs compétences transversales et va souvent de pair avec la sensibilisation aux droits humains et la mise en œuvre du développement durable.

Le plan d'études de l'école obligatoire tessinoise prévoit quatre approches d'enseignement de formation générale, dont « Cittadinanza, cultura e società [citoyenneté, culture et société] ». Celles-ci reposent sur trois orientations méthodologiques : celle de la participation, de la conscience et de la responsabilité, celle de l'éducation aux choix et celle de l'apprentissage interdisciplinaire et transversal. Les objectifs de l'éducation à la citoyenneté consistent à transmettre des compétences transversales telles que la collaboration, la communication et l'esprit critique, mais aussi des compétences spécifiques qui sont liées au rapport que entre êtres humains et société et qui s'intègrent dans les cours sur l'environnement dispensés lors des deux premiers cycles. Au troisième cycle, l'acquisition de compétences spécifiques relève de l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, où sont abordés des thèmes comme la société civile et les institutions ainsi que la démocratie et ses enjeux dans la société contemporaine, et où l'exercice de la citoyenneté est pratiqué en classe, en conseil des élèves, lors de simulations de vote et dans la communauté au sens large.

Bien que la Confédération s'efforce d'harmoniser la formation à l'échelle du pays, ce que concrétisent les plans d'études des trois régions linguistiques, on observe encore des différences cantonales en matière d'éducation à la citoyenneté. Par exemple, le Tessin, l'Argovie et Bâle-Ville prévoient un cours de « politique ». En plus de ces différences cantonales, l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté varie en fonction des enseignantes et enseignants, puisque ceux-ci préparent eux-mêmes leurs leçons<sup>22</sup>. Un questionnaire adressé au personnel enseignant du degré secondaire II a révélé que le plan d'études jouait un rôle mineur dans la préparation des leçons. On peut supposer qu'il en est de même pour les personnes enseignant au degré secondaire I<sup>23</sup>. Il est encore trop tôt pour juger l'influence des plans d'études des trois régions linguistiques sur l'éducation à la citoyenneté, car aucune évaluation systématique n'a été effectuée jusqu'ici.

#### 4.1.2 Degré secondaire II

Deux filières coexistent au degré secondaire II, la formation générale et la formation professionnelle. La formation générale comprend la maturité gymnasiale et les écoles de culture générale, et la formation professionnelle, les apprentissages.

La maturité gymnasiale et les écoles de culture générale relèvent du droit cantonal. Chaque canton définit ses plans d'études, sur la base du plan d'études cadre de la CDIP. Le plan d'études cadre pour les écoles de maturité énumère, sous le titre « Devenir citoyen responsable », les compétences de base qui permettent aux jeunes de prendre leurs

<sup>22</sup> Reinhardt, Volker (2010). *Demokratiepädagogik und politische Bildung. Der pragmatische Ansatz in der Schweiz*. In : Gloe, Markus ; Reinhardt, Volker (Éd.). *Politikwissenschaft und Politische Bildung*. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften. 210.

<sup>23</sup> Koller, Daniela (2017). *Politische Partizipation und politische Bildung in der Schweiz. Eine empirische Untersuchung des Partizipationsverhaltens junger Erwachsener in der Schweiz*. Berne : Université de Berne. 316.)

responsabilités civiques en s'engageant dans la vie politique et d'y apporter leur contribution personnelle<sup>24</sup>.

La formation professionnelle relève du droit fédéral, mais son exécution est confiée aux cantons. Le SEFRI a défini des conditions minimales pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale en se fondant sur l'ordonnance sur la formation professionnelle, et a publié un plan d'études cadre<sup>25</sup>. À l'aspect « Politique », p. 19, il indique :

*« Les résultats et les mises en œuvre des décisions politiques déterminent en effet l'avenir de notre société. Directement concernées par cet avenir, les personnes en formation doivent pouvoir y assumer leur citoyenneté, et cela en exerçant leurs droits civiques et en agissant par les canaux associatifs. »*

Les objectifs de formation définis pour l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles reposent entre autres sur ce passage. Chaque école professionnelle reste toutefois libre de décider de la manière dont ces objectifs sont mis en œuvre. Par exemple, pour la formation d'employé/e de commerce, ces contenus sont intégrés aux branches établies.

En résumé, l'on peut dire qu'il existe un plan d'études cadre général qui définit des objectifs de formation dans le domaine « Politique », mais dont la mise en œuvre varie. De plus, de nombreuses activités interdisciplinaires, qui se déroulent en dehors des cours ordinaires, sont proposées par le personnel enseignant de diverses branches et sont bien intégrées dans l'environnement de l'école<sup>26</sup>.

### 4.1.3 Degré tertiaire

Le degré tertiaire comprend les Écoles polytechniques fédérales (EPF), les universités, toutes les hautes écoles et les écoles supérieures. Les filières de formation initiale et continue mettent l'accent sur des disciplines spécifiques ; en général, elles n'incluent pas de contenu général tel que l'éducation à la citoyenneté. Le degré tertiaire et la recherche jouent cependant un rôle important, notamment du fait que la formation des personnes qui enseigneront l'éducation à la citoyenneté y est dispensée, et que la recherche génère un corpus de connaissances utiles à la formation et au développement.

### 4.1.4 Formation extrascolaire

En Suisse, l'éducation extrascolaire à la citoyenneté est décentralisée et marquée par la diversité des offres. Celles-ci, souvent issues de la société civile, complètent l'offre étatique, ou la remplacent lorsque cette dernière n'existe pas. La Confédération peut cofinancer et soutenir les acteurs de ce domaine si ces derniers remplissent les conditions fixées dans la loi

<sup>24</sup> [Plan d'études cadre du 9.6.1994 pour les écoles de maturité](#). 12.

<sup>25</sup> Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (Éd.) (2003). [Formation professionnelle. Plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale](#). Berne.

<sup>26</sup> Conseil fédéral (2021) (cf. note 5)

fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ ; RS 446.1)<sup>27</sup>. Il s'agit fréquemment de projets de participation d'importance nationale qui encouragent la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet en question. Les cantons et les communes disposent d'instruments d'encouragement similaires ou complémentaires.

## 4.2 État des lieux de l'éducation à la citoyenneté en Suisse

### 4.2.1 Travaux en cours

Le Conseil fédéral a publié son rapport « L'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble »<sup>28</sup> en exécution du postulat Caroni (16.4095) en novembre 2018. Il y indique que le système éducatif suisse propose de nombreuses offres et activités contribuant à l'éducation à la citoyenneté, et que tout développement doit respecter le système éprouvé de la répartition des compétences, sans empiéter sur la souveraineté des différents acteurs. Il y prévoyait en outre de documenter régulièrement les diverses activités relevant du domaine de l'éducation à la citoyenneté.

Le SEFRI a finalement publié le rapport prévu<sup>29</sup> en novembre 2021. Celui-ci ne se contente pas d'exemples concrets, mais présente également les travaux effectués ces dernières années. Il relève notamment que le Conseil fédéral a ajouté un objectif relatif à l'éducation à la citoyenneté dans son programme de législature 2021–2023<sup>30</sup>, objectif qui prévoit de soumettre au Parlement un message sur ce thème. Il indique également que, dans le cadre de leurs objectifs politiques communs, les cantons ont déclaré vouloir renforcer la formation consacrée au développement durable et à l'éducation citoyenne.

Parmi les autres projets en cours, on peut mentionner la révision du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale (« Culture générale 2030 »)<sup>31</sup> et le développement de la maturité gymnasiale (matu2023)<sup>32</sup>. L'objectif explicite du premier projet est d'examiner si l'actuelle ordonnance répond encore aux conditions minimales relatives à la culture générale. Concrètement, il s'agit entre autres de renforcer l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté. Le projet « matu2023 » prévoit aussi de remanier les directives relatives à cet enseignement.

En 2020, la Fondation Anny Klawa-Morf a publié une analyse systématique des acteurs et des offres disponibles<sup>33</sup>. L'étude a porté sur 100 offres proposées par diverses organisations

---

<sup>27</sup> Conseil fédéral (2018). *L'éducation à la citoyenneté en Suisse – une vue d'ensemble. Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 16.4095. Andrea Caroni, 15.12.2016*. Berne : SEFRI, novembre

<sup>28</sup> Idem

<sup>29</sup> Conseil fédéral (2021) (cf. note 5)

<sup>30</sup> Confédération suisse. *Arrêté fédéral du 21 septembre 2020 sur le programme de la législature 2019-2023*. Chancellerie fédérale, <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/aide-a-la-conduite-strategique/programme-de-la-legislature.html> (consulté le 11.4.2023).

<sup>31</sup> Formation professionnelle 2030, <https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/22-projekte-fr/96-culture-generale-2030> (consulté le 11.4.2023)

<sup>32</sup> matu2023, <https://matu2023.ch/fr/> (consulté le 11.4.2023)

<sup>33</sup> Zamora et al. 2020. (cf. note 10)

publiques et privées. Il s'avère que la gamme d'offres est très variée et que tous les groupes cibles y ont accès, même si l'offre est plus réduite dans les régions périphériques. S'agissant du financement, les offres privées et les offres modestes ont des difficultés à trouver des ressources complémentaires ou des subventions qui dépassent le simple financement incitatif, alloué, par exemple, par une fondation. L'étude recommande donc de cibler également les groupes ayant un accès restreint à la formation (offres à bas seuil, langue facile, gratuité, etc.), d'allouer des subventions supplémentaires dans les régions majoritairement rurales, d'également soutenir l'organisation des projets développés dans ces régions, et, enfin, de promouvoir les offres visant à renforcer les compétences et les comportements plutôt qu'à simplement transmettre des connaissances.

La conférence nationale « En Route », lancée par Hans Stöckli, l'ancien président du Conseil des États, s'est tenue à Bienne en juin 2021. La Déclaration de Bienne<sup>34</sup>, qui vise à renforcer l'éducation à la citoyenneté, a été élaborée à cette occasion. De nombreuses personnes intéressées, spécialistes des questions de participation ou actives en politique, ont cherché des solutions pour améliorer l'éducation à la citoyenneté. La déclaration demande que cette dernière soit renforcée, qu'elle ne soit pas réduite à une simple transmission de connaissances, qu'elle fasse l'objet d'un débat public, qu'elle soit inscrite au programme scolaire en tant que branche spécifique, et qu'elle figure dans la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants.

En 2021, la CFEJ a donné un mandat pour la réalisation d'une étude sur le thème de la participation politique<sup>35</sup>. Un modèle de recherche participatif a examiné quelles étaient les formes de participation politique des jeunes et jeunes adultes de 12 à 27 ans, ce qui les motivait à s'engager, ce qui les en empêchait et ce qu'il fallait selon eux modifier. Les résultats ont été publiés en novembre 2022. Il s'avère que les jeunes souhaiteraient que l'éducation à la citoyenneté soit harmonisée et dispensée plus tôt dans leur cursus. La CFEJ a formulé des recommandations fondées sur ces résultats<sup>36</sup>. Elle estime que renforcer l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté est une étape importante dans la promotion de la participation politique. Il ne s'agit pas uniquement d'inculquer des connaissances, mais aussi de transmettre des compétences et de créer des espaces d'apprentissage de la participation politique où les jeunes peuvent prendre conscience de leurs capacités d'action. Il faut également mettre en place des possibilités de participation sérieuses et efficaces hors du cadre scolaire. Mais surtout, il est important de tenir compte de la vie des jeunes et d'aller les chercher là où ils sont. C'est ainsi qu'on pourra éveiller leur intérêt pour la politique, qui est la condition préalable à toute participation.

La question de l'éducation à la citoyenneté fait fréquemment l'objet d'interventions parlementaires<sup>37</sup>. Mais par le passé, celles-ci ont rarement abouti<sup>38</sup>, ce qui suggère que la majorité des parlementaires fédéraux ne voit pas de nécessité de réforme dans ce domaine.

---

<sup>34</sup> [Déclaration de Bienne](#), 26.6.2021

<sup>35</sup> Nef et al. (2022) (cf. note 14)

<sup>36</sup> Les recommandations, qui ont été formulées sur la base des résultats de l'étude, sont disponibles sur <https://ekki.ad-min.ch/fr/themes/politische-bildung>.

<sup>37</sup> Cf. Curia Vista, <https://www.parlament.ch/fr/suche#k=%C3%A9ducation%20%C3%A0%20la%20citoyennet%C3%A9>.

<sup>38</sup> Stadelmann-Steffen et al. (2015) (cf. note 11)

### Recommandations de la CFEJ – Situation en Suisse

- Promouvoir la participation politique des enfants et des jeunes dans le cadre institutionnel et extrascolaire aux trois échelons fédéraux (Confédération, cantons, communes).
- Harmoniser les initiatives et travaux du monde politique (message du Conseil fédéral, Déclaration de Bienne, etc.) afin de renforcer durablement l'éducation à la citoyenneté.
- Mettre en place des mesures non partisans de promotion de l'éducation à la citoyenneté.
- Identifier et combler les lacunes de l'offre sur la base des inventaires disponibles.

## 5 Champs d'action

Plusieurs champs d'action se dégagent des trois formes d'éducation à la citoyenneté. Les sections suivantes présentent les domaines où des mesures sont nécessaires, mais aussi les domaines où, selon l'appréciation actuelle, la situation est bonne ou satisfaisante.

### 5.1 Education formelle

L'éducation à la citoyenneté formelle dispensée dans un cadre institutionnel est un élément central en raison de son ancrage légal et de son importance pour la société. Des améliorations dans ce domaine permettraient de renforcer durablement l'éducation à la citoyenneté dans son ensemble.

#### Cadre légal

Il ne fait aucun doute que l'éducation à la citoyenneté peut être légalement enseignée dans le cadre scolaire (degré primaire à secondaire II). La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la Constitution fédérale ou la loi sur la formation professionnelle y font explicitement référence. La Suisse dispose du cadre légal nécessaire.

Les interventions parlementaires montrent qu'une partie au moins du monde politique estime que, pour améliorer le cadre légal relatif à l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, à la formation des enseignantes et enseignants et à la formation professionnelle, il faut intervenir au niveau fédéral.

Pour la CFEJ, il serait judicieux d'évaluer si les objectifs relatifs à l'éducation à la citoyenneté formulés dans les plans d'études sont atteints, et dans quelle mesure. L'opportunité d'une évaluation dans le domaine de la formation professionnelle est aussi à examiner.

## Plans d'étude (cadres) : objectifs

Une analyse des plans d'études du degré secondaire II réalisée en 2015 a conclu que la plupart fixaient des objectifs concrets en matière d'éducation à la citoyenneté. Il s'avère toutefois que ces plans d'étude accordaient moins d'importance au fait d'éveiller l'intérêt des jeunes pour la politique qu'à la transmission de connaissances et de compétences<sup>39</sup>. Cette étude montre aussi que les plans d'études des filières de formation professionnelle formulaient plus précisément les contenus que ceux des gymnases, et que les plans d'études cadres jouaient un rôle important.

Il faut donc soutenir et accélérer le remaniement et le développement des plans d'études (cadres) du degré secondaire II prévus par les projets « Formation professionnelle 2030 » et « matu2023 ». En effet, cela permettra d'améliorer la mise en œuvre des objectifs de formation en matière d'éducation à la citoyenneté, d'intégrer d'une manière cohérente les trois aspects « Connaissances », « Compétences » et « Intérêt » dans l'enseignement et de leur accorder la même importance.

Au vu de l'importance sociale de l'éducation à la citoyenneté, il serait également judicieux d'harmoniser les contenus de formation à l'échelle nationale et à tous les niveaux scolaires. La Conférence intercantonale Citoyenneté<sup>40</sup>, lancée par la Fondation ch pour la collaboration confédérale, pourrait contribuer à la coordination intercantonale, dans l'optique d'harmoniser l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté du degré primaire au degré secondaire II dans le respect de la répartition des compétences et du fédéralisme.

Un grand poids a été accordé à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) dans l'élaboration du plan d'études alémanique. Cette prépondérance s'explique notamment par l'engagement de la fondation éducation21, qui propose des outils pédagogiques financés par des fonds publics, sensibilise au thème et défend la cause du développement durable. Il manque une organisation de ce type, qui apporterait l'expérience et le poids politique permettant de faire valoir l'importance de l'éducation à la citoyenneté auprès des organismes concernés<sup>41</sup>. Il faudrait donc trouver des solutions permettant d'organiser et de structurer, sur le modèle des activités de l'EDD, la défense des intérêts et la transmission des connaissances de l'éducation à la citoyenneté. D'autres États, tels que l'Allemagne et l'Autriche, ont d'ailleurs mis en place des organes spécifiques<sup>42,43</sup>.

## Mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté

L'enseignement de l'éducation à la citoyenneté varie selon les cantons. Par exemple, en Argovie, au Tessin et à Bâle-Ville, celle-ci fait l'objet d'un cours spécifique, alors qu'ailleurs, elle est intégrée à d'autres branches. Mais cette question est secondaire, l'important étant que l'éducation à la citoyenneté se voie accorder l'importance qu'il convient dans l'enseignement.

---

<sup>39</sup> Stadelmann-Steffen et al. (2015) (cf. note 11)

<sup>40</sup> <https://chstiftung.ch/fr/programmes-projets/conference-intercantonale-citoyennete> (consulté le 11.4.2023)

<sup>41</sup> Graf, Christian ; Gollob, Rolf. *Politische Bildung in der Schweiz*. In : ZEP : Zeitschrift für internationale Bildungsforschung und Entwicklungspädagogik 31 (2008) 3, 21–25.

<sup>42</sup> Bundeszentrale für Politische Bildung (Allemagne), <https://www.bpb.de/>

<sup>43</sup> Österreichische Gesellschaft für politische Bildung, <https://www.politischebildung.at/>



Il faut toutefois veiller à ce que les autres branches transmettent également des contenus liés à la politique même lorsque celle-ci fait l'objet d'un cours spécifique<sup>44</sup>.

En matière de mise en œuvre, la qualité de la formation du corps enseignant est décisive. En effet, en Suisse, l'éducation à la citoyenneté tout comme la didactique pour l'enseigner y ont longtemps occupé une place secondaire<sup>45</sup>. Pour combler cette lacune, il faut que les Hautes écoles pédagogiques disposent des ressources et compétences nécessaires.

Les enseignantes et enseignants jouent un rôle particulièrement important dans la transmission des contenus de l'éducation à la citoyenneté. Le fait de les former et de les sensibiliser évite que cette transmission dépende de leurs intérêts et contribue à l'enrichir. La peur d'être accusé d'endoctrinement persiste, et l'engagement général des milieux politiques, des écoles et du corps enseignant à observer le consensus de Beutelsbacher<sup>46,47</sup> permettrait de la dissiper, du moins en partie.

### Recherches sur l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté

Il est très difficile de mesurer l'efficacité à long terme de la formation institutionnelle. Une étude internationale, l'*International Civic and Citizenship Education Study* (ICCS), a comparé l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté de plusieurs pays. En 2009, l'année de la première enquête, la Suisse était légèrement au-dessus de la moyenne<sup>48</sup>. Cette enquête a donné lieu à une série de mesures. Les écoles devraient, par exemple, mettre en place des espaces et des activités permettant aux élèves d'exercer leurs compétences politiques sans subir la pression des performances scolaires. Ces mesures correspondent d'ailleurs aux besoins exprimés par les jeunes dans l'enquête de la CFEJ<sup>49</sup>. La Suisse n'a pas participé aux deux autres enquêtes de l'ICCS, soit celles de 2016 et 2022. La CFEJ déplore le fait que la Suisse n'ait pas saisi ces occasions de mesurer l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté.

Une revue de la littérature scientifique réalisée par la fondation Anny-Klawa-Morf révèle qu'en Suisse, l'éducation à la citoyenneté est peu efficace. Les auteurs indiquent que « l'enseignement des cours de politique en Suisse n'a presque pas d'impact sur la participation des jeunes adultes, et aurait même plutôt l'effet contraire »<sup>50</sup>. La CFEJ est convaincue du potentiel qu'offre l'éducation à la citoyenneté. Afin d'exploiter ce potentiel, il faut analyser plus en détail les liens de cause à effet de sorte à pouvoir en dégager des constats clairs sur l'impact de l'éducation à la citoyenneté sur la participation à la vie politique et sociale. Les résultats de cette analyse serviront à améliorer cette éducation.

---

<sup>44</sup> GPJE (2004). 9 (cf. note 6)

<sup>45</sup> Reinhardt (2010). 212 (cf. note 22)

<sup>46</sup> Bundeszentrale für politische Bildung, <https://www.bpb.de/die-bpb/ueber-uns/auftrag/51310/beutelsbacher-konsens/> (consulté le 11.4.2023)

<sup>47</sup> Politische Bildung-Tools, <https://pb-tools.ch/beutelsbacher-konsens/> (consulté le 11.4.2023)

<sup>48</sup> Biedermann, Horst ; Oser, Fritz ; Konstantinidou, Liana ; Widorski, Dagmar (2010). *ICCS – International Civic and Citizenship Education Study. Staatsbürgerinnen und Staatsbürger von morgen: Zur Wirksamkeit politischer Bildung in der Schweiz. Ein Vergleich mit 37 anderen Ländern.* Fribourg : Université de Fribourg

<sup>49</sup> Nef et al. (2022), 73 (cf. note 14)

<sup>50</sup> Zamora et al. (2020). 9 (cf. note 10)

En résumé, l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté dépend des bases légales, de la priorité qui lui est accordée dans les plans d'études et, surtout, de la formation des enseignantes et enseignants. Il est donc nécessaire d'évaluer régulièrement cette efficacité afin de corriger à temps les éventuels points faibles. Cette évaluation peut porter sur les compétences et contenus prévus dans les plans d'études des trois régions linguistiques.

### Recommandations de la CFEJ – éducation formelle

- L'éducation à la citoyenneté doit être enseignée à tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur école ou de leur enseignant-e.
- Il est important que les cantons, compétents en matière de formation, collaborent pour harmoniser au mieux l'éducation à la citoyenneté, ses objectifs et ses normes. La CDIP et la nouvelle Conférence intercantonale Citoyenneté ont un rôle important à jouer à cet égard.
- Mettre en place un centre national de compétences pour l'éducation à la citoyenneté peut promouvoir le développement de cette dernière en assurant le transfert de connaissances, en lui fournissant un soutien et en défendant ses intérêts.
- La crainte que les jeunes soient endoctrinés sous couvert d'éducation à la citoyenneté peut être dissipée par un engagement clair à respecter le consensus de Beutelsbacher. Le rôle du corps enseignant en sera renforcé et protégé.
- La place de l'éducation à la citoyenneté dans la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants doit aussi être renforcée de sorte à garantir que celle-ci fasse partie intégrante de ces formations.
- Il convient de fournir au corps enseignant et aux écoles des instruments (dépliants, bonnes pratiques, etc.) qui les aideront à développer leur programme d'éducation à la citoyenneté.
- Il faut accorder une place suffisante à l'éducation à la citoyenneté dans la formation pédagogique. Les Hautes écoles pédagogiques doivent pour cela disposer des ressources et des compétences nécessaires.

## 5.2 Education non formelle

L'éducation extrascolaire à la citoyenneté est souvent le fait d'offres développées et organisées par des bénévoles. Les champs d'action concernent donc surtout le financement et le cadre légal permettant de soutenir ces offres.

### Cadre légal

La LEEJ prévoit la possibilité d'allouer des aides financières à des formes et projets innovants et participatifs relevant des activités associatives et extrascolaires des enfants et des jeunes. Ces aides sont accordées à des organisations telles que le Réseau suisse des droits de l'enfant, la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), le Campus démocratie, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ), le Mouvement scout de Suisse, les sections jeunes des partis nationaux, etc. Ce soutien est souvent octroyés à des projets de participation qui comportent des aspects relevant de l'éducation à la citoyenneté (session des jeunes ou parlements des jeunes, etc.).

## **Financement des offres extrascolaires**

La LEEJ permet à la Confédération d'accorder un soutien ciblé à des projets et organisations relevant des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, ce qui renforce ou soutient indirectement l'éducation à la citoyenneté non formelle. Les cantons et les communes allouent également des aides financières aux associations, organisations et offres destinées aux enfants et aux jeunes (associations sportives, sessions cantonales des jeunes, animations jeunesse, etc.). Les bases légales, et donc les conditions d'octroi de ces aides, sont très hétérogènes. Il s'avère que les offres de l'éducation extrascolaire à la citoyenneté sont en général financées, entièrement ou en partie, par des fonds publics<sup>51</sup>. Il est rare que leur financement repose exclusivement sur les frais de participation. Disposer d'offres gratuites ou très bon marché est une bonne chose, puisque cela promeut la participation des enfants et des jeunes. Il est donc crucial de disposer d'un financement public ou privé qui permette de pérenniser une offre attrayante dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

On observe d'importantes différences en matière de financement des prestataires extrascolaires dont les offres s'adressent fréquemment aux écoles (easyvote-school, Discuss it, etc.). Les projets dont les offres sont réalisées dans le cadre des leçons ordinaires ne peuvent prétendre à un financement fondé sur la LEEJ. En revanche, la même offre proposée hors du cadre scolaire pourra obtenir une subvention (cf. motion 21.4417 Roth Pasquier). En vertu du principe du financement subsidiaire des activités relevant du domaine de l'enfance et de la jeunesse, les offres cantonales et locales d'éducation à la citoyenneté devraient être financées en premier lieu par les cantons.

## **Accessibilité de l'offre**

La CFEJ estime que tous les jeunes doivent avoir accès à des offres d'éducation à la citoyenneté de bonne qualité. Or, le potentiel d'atteinte des groupes cibles n'est pas encore épuisé. Les offres devraient donc s'adresser aussi aux couches de la population ayant un accès limité à la formation. Il faut concevoir des offres dont les thèmes parlent aux groupes cibles et qui sont accessibles à toutes et tous. En clair, cela signifie utiliser un langage clair, supprimer les frais d'inscription et réduire au maximum les difficultés d'accès.

Beaucoup reste à faire dans les régions périphériques. Actuellement, on trouve peu d'offres d'éducation à la citoyenneté hors des grandes agglomérations urbaines. Or, il est important de disposer d'une offre équivalente dans toutes les régions de Suisse. Créer de nouvelles offres, transposer des projets ayant fait leurs preuves ailleurs, ou encore allouer un soutien financier permettrait de remédier à ce problème.

---

<sup>51</sup> Zamora et al. (2020). 14 (cf. note 10)

### Recommandations de la CFEJ – éducation non formelle

- Il convient de mieux diffuser et, au besoin, de compléter les actuels instruments d'encouragement (fédéraux, cantonaux, communaux).
- Il convient de combler les lacunes de financement, comme celles des offres non formelles réalisées dans le cadre scolaire.
- L'action politique des jeunes est encore trop peu reconnue. Il convient de soutenir l'engagement bénévole des enfants et des jeunes dans le cadre extrascolaire et informel.
- Les offres d'éducation à la citoyenneté doivent être faciles d'accès et proposées dans toutes les régions. Il convient donc de développer les offres dans les régions périphériques.

## 5.3 Education informelle

Les champs d'action du cadre informel sont limités, notamment parce que cette forme d'éducation à la citoyenneté n'est ni institutionnalisée, ni structurée. Pourtant, elle joue un rôle important. Le milieu familial (origine, statut social, profession des parents, etc.) a une influence majeure sur les connaissances politiques des élèves et leur compréhension des processus<sup>52</sup>. Il est donc pertinent de s'intéresser aux occasions d'aborder la politique en famille. Une stratégie générale ou ciblée de sensibilisation de la population aux thèmes touchant à la démocratie pourrait faire bouger les choses. Le bénévolat joue également un rôle social important et renforce durablement l'éducation à la citoyenneté.

**La CFEJ estime qu'améliorer la reconnaissance et le soutien accordés à l'engagement bénévole dans des associations, partis et organisations de jeunesse est ce que l'on peut faire de mieux pour renforcer l'éducation informelle.**

## 6 Conclusion

La CFEJ est convaincue de l'importance que revêt l'éducation à la citoyenneté dans une société démocratique. Connaître les rouages de la démocratie et du système politique et disposer des compétences nécessaires contribuent à renforcer l'engagement social.

Les actuels plans d'études sont une base solide sur laquelle développer, dans le cadre scolaire, une éducation à la citoyenneté efficace. Et il convient en particulier d'accorder une place plus importante à l'éducation à la citoyenneté dans les programmes de formation pédagogique initiale et continue.

---

<sup>52</sup> Biedermann et al. (2010). 83 (cf. note 48)

Les offres non formelles jouent par ailleurs un rôle important dans le paysage éducatif suisse. Il faut donc tenter d'éliminer les obstacles empêchant les jeunes d'y participer, ce qui implique d'en garantir le financement.

Enfin, la CFEJ estime qu'il est essentiel de reconnaître la diversité des formes prises par l'engagement politique des enfants et des jeunes afin de le renforcer et de le pérenniser.

#### **Impressum**

##### **Éditrice**

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

##### **Rédaction**

Nicola Stocker, Urs Joller (membres de la CFEJ)

##### **Groupe de travail Participation politique et éducation à la citoyenneté**

Valentina Darbellay, Annina Grob, Urs Joller, Damien Richard, Mirjam Rotzler, Nicola Stocker, Marlen Elmiger

##### **Renseignements**

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

c/o Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20, CH-3003 Berne

+41 58 462 92 26

[ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch)

[www.cfej.ch](http://www.cfej.ch)

Berne, août 2023